

COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS



VÉHICULE MOBILITY

La voiture partagée Mobility est de retour à Couvet depuis le 3 mai, à disposition des habitants et des visiteurs

Depuis 2018, la commune offre une solution de voiture partagée grâce au réseau Mobility. Ce véhicule, autrefois basé à Noiraigue et orienté principalement vers la clientèle touristique, est maintenant recentré par rapport au bassin de population pour répondre plus directement aux besoins des habitants de la commune.

Le choix du nouvel emplacement s'est porté sur le parking de Clos-Pury à la rue du Preyél à Couvet, à proximité immédiate de la gare et de l'arrêt de bus de la ligne 590. Un parking à vélos a aussi été installé à côté pour que le véhicule soit le plus accessible possible. Au final, c'est un lieu idéal pour tous ceux qui ont ponctuellement besoin d'un véhicule individuel.

La voiture sera présentée à l'occasion de la foire de Couvet, le vendredi 26 mai entre 11h et 12h et entre 13h et 14h au niveau de la place des Halles. Venez découvrir son fonctionnement et profiter de bons de réduction pour vos premiers trajets!

N'hésitez pas à adhérer au réseau Mobility et à réserver cette voiture sur www.mobility.ch, pour vos déplacements professionnels, personnels ou pour vos week-ends en famille. •

VAISSELLE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE – RAPPEL DES RÈGLES

Depuis le début de l'année, la vaisselle plastique à usage unique est interdite lors des manifestations ou événements (publics ou privés), marchés, installations saisonnières ou terrasses d'établissements publics situés ou ayant lieu en tout ou partie sur le domaine public (cantonal et communal) ou dans les salles communales.

Les entités qui sont subventionnées par la Commune pour tout événement situé ou ayant lieu entièrement sur le domaine privé ont également l'interdiction d'utiliser de la vaisselle plastique à usage unique à cette occasion.

La plupart des manifestations et des événements organisés dans notre commune sont donc désormais soumis à cette nouvelle réglementation.

Les produits plastiques dont l'usage est interdit sont les couverts (fourchettes, couteaux, cuillères, baguettes), assiettes et bols, pailles, bâtonnets mélangeurs pour boissons, récipients pour aliments, gobelets, verres, tasses et autres récipients pour boissons, y compris leurs moyens de fermeture et couvercles.

Comme indiqué dans la réglementation cantonale, les produits dits compostables ou biodégradables (par ex. bagasse, bambou, feuilles de palmier) ne seront pas autorisés, dans la mesure où leur recyclage demande des installations techniques qui ne sont pas disponibles dans le canton et où ils ne se dégradent pas sans traitement adéquat.

La commune de Val-de-Travers remercie d'ores et déjà tous les acteurs de la vie sociale et associative de notre région de leur collaboration pour protéger notre environnement commun. Retrouvez plus d'informations sur la page www.val-de-travers.ch/page/vaisselle-reutilisable. •

avis officiels

CULTURE

ABSINTHE EN FÊTE

Comme vous avez pu le remarquer dans l'édition du 4 mai dernier, la rubrique « vos collaborateurs communaux » a cédé sa place à une nouvelle série qui sera consacrée à la culture sous différents angles. Après un peu plus de deux ans qui ont permis de présenter bimensuellement les services communaux et leurs collaboratrices et collaborateurs, il est maintenant l'heure de parler du monde culturel vallois au sens large. Avec l'aide de la commission culturelle de notre commune, une liste d'œuvres, d'artistes, d'événements et de lieux a été établie et vous sera dévoilée durant les prochains mois. Bonne lecture !

Inspirée des « caves ouvertes », cette manifestation permet de visiter au cours de la journée plusieurs distilleries du Val-de-Travers, ainsi que la Maison de l'Absinthe à Môtiers et le Séchoir à absinthe à Boveresse.

Rendez-vous le 10 juin 2023 entre 10h et 18h pour découvrir ou redécouvrir les mystères de l'absinthe. Cette année, de nouvelles formules de découverte ont été organisées, www.absintheenfete.ch pour en savoir plus. •



© TAM BERGER (10/24)



ANNONCES

ARRÊTÉ DE CIRCULATION ROUTIÈRE

Foire de printemps de Couvet 2023 – Mesures à respecter

La foire de Couvet aura lieu le vendredi 26 mai prochain.

Par conséquent, un signal avec le texte « Interdiction générale de circuler à 2 km excepté gare Couvet et Creux du Van » sera installé en face des Six-Communes à Môtiers.

La fermeture de la place des Halles s'arrêtera au pont de la place des Halles, au pont à la rue du Preyél 3 et à hauteur de la vitrine de la boucherie Bohren.

L'avis de fermeture de la chaussée et l'arrêté de circulation sont disponibles sur www.val-de-travers.ch/page/arretes



INFORMATION PRATIQUE

GUICHET DU CONTRÔLE DES HABITANTS, FLEURIER

Guichet du Contrôle des habitants, horaires spéciaux du 22 mai au 2 juin 2023.

- Lundi - vendredi: 8h30 - 12h / après-midi fermé
- Sauf mercredi 24 mai: fermé toute la journée

Les demandes peuvent être adressées par courriel à controledeshabitants.vdt@ne.ch à l'exception des cartes d'identité, des permis étrangers, des arrivées et des départs.



ACCÈS VIA FERRATA

Accès au parcours de la Via Ferrata du tichodrome pendant les travaux de Noiraigue.

Dans le cadre des travaux de protection du village de Noiraigue contre les chutes de pierres, nous tenons à vous informer que la place en chaïlle en forêt au départ de la Via Ferrata, qui sert usuellement de parking d'appoint, sera dédiée aux emprises du chantier et ne sera plus accessible pour le parcage. Seul un cheminement piéton sera laissé aux abords du chantier afin d'accéder au parcours. Nous rappelons que le parking officiel de la Via Ferrata est celui du restaurant du Haut-de-la-Côte (dit « Les Œufs frais ») se trouvant à 650 mètres du départ.

Le parcours est fermé du 1^{er} janvier au 30 juin, période de nidification du tichodrome, oiseau nichant dans les falaises. Merci aux promeneurs et aux ferratistes de respecter ces dispositions. •

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

Noiraigue – Rue des Tilleuls 6
Buttes – Surville 8
Travers – Le Mont 4
Couvet – Rue du Champ-du-Tronc 8
Travers – Rue de l'Abbaye 11
Fleurier – Avenue Daniel-Jeanrichard 4
Fleurier – Rue des Sugits 10

DATES LIMITES OPPOSITION

30 mai 2023
5 juin 2023